



Continuité pédagogique

publié le 14/03/2020

Courrier de M. le Proviseur

Descriptif :

Cet article reprend les éléments du courrier envoyé aux parents par M. le Proviseur au sujet de la continuité pédagogique mise en place suite à la décision de fermeture de l'établissement.

Ainsi que vous avez pu l'apprendre dès jeudi 12 mars, lors de l'allocution du Président de la République, les établissements scolaires -internat compris- ne seront pas accessibles aux élèves, à compter du lundi 16 mars et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Cette période risquant de se prolonger pendant plusieurs semaines, il nous appartient de proposer aux élèves diverses façons de poursuivre leurs apprentissages, hors de l'école, mais au contact de leurs professeurs, via les outils numériques que l'Éducation Nationale, le CNED et l'établissement ont à leur disposition.

Cette continuité pédagogique, pour le lycée de la Venise verte, prendra la forme suivante :

- **Accès aux cours fournis par le CNED** : vos enfants en cas de besoin pour des cours ou des notions manquantes peuvent se connecter sur <http://lycee.cned.fr> l'accès y est libre après enregistrement et les cours pour chaque niveau sont présents ;
- **Continuité Pédagogique** : Les élèves devront dans un premier temps aller sur Pronote comme ils font d'habitude pour leur travail à la maison. Les enseignants vont y déposer progressivement l'adresse de connexion de leur classe virtuelle.

Ensuite, à **chaque heure prévue de leur emploi du temps**, avec un téléphone portable, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet, les élèves utiliseront l'adresse fournie par le professeur pour « rentrer » dans leur classe virtuelle, les enseignants étant en principe disponibles sur ces créneaux, selon l'emploi du temps habituel. Ces échanges, heure par heure, ne couvriront peut-être pas l'intégralité des horaires habituels, mais ils constitueront pour le moins, des rendez-vous pédagogiques.

Les échanges de fichiers et travaux à rendre pourront se faire par Pronote ou tout autre moyen choisi par l'enseignant.

En ce qui concerne d'éventuels **besoins en équipement informatique**, veuillez noter que **l'établissement met à disposition des élèves une centaine d'ordinateurs portables**, lesquels peuvent être retirés par les parents ou par les élèves majeurs, auprès du service informatique du lycée, contre signature d'une convention de prêt de matériel.

Vous pouvez compter sur la mobilisation des équipes pédagogiques et sur l'engagement de tous les personnels, avec les moyens et compétences dont nous disposons, pour maintenir une continuité pédagogique de qualité pendant cette période exceptionnelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués

Pour l'équipe de direction,
Le proviseur

Laurent Bayenay

Le contenu de cet article est disponible au format pdf ci-dessous :

